

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Baptiste DANION, Jérôme KERSALÉ, Gilles MOLAC, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,

Excusés : M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (pouvoir à M-Thérèse NEDELEC), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

Absent : M. Hervé GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2022-43

**TARIFS COMMUNAUX 2023 :
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2023 proposés par la commission des finances, à savoir :

Tarifs applicables au 01/01/2023		
Marché (y compris camion-pizzas, food-trucks...)	forfait	50 € (étal de 5m /an/emplacement)
	forfait	90 € (étal jusqu'à 7,50m /an/emplacement)
	forfait	15 €/jour/emplacement
Terrasses		5 €/m2/an

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs proposés applicables au **1^{er} janvier 2023**,

et **AUTORISE** Mme la maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le 20 décembre 2022
La maire,
Annie KERHASCOËT



Certifié exécutoire